Déclaration de la FNEC FP-FO
Comité Social d'Administration de l'académie de Rennes du 17 octobre 2023

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,
Ce vendredi 13 octobre 2023, un professeur d'un établissement d'Arras a été assassiné durant son service. Deux autres personnels (un professeur, un agent technique) ont été gravement blessés. La FNEC-FP-FO partage l'effroi de l'ensemble des personnels et adresse ses sincères condoléances et tout son soutien aux familles, aux proches, aux collègues et aux élèves de l'établissement.
Force Ouvrière est une organisation syndicale de combat qui porte des revendications et non pas un partenaire social ; elle ne fait pas l'Union Nationale, ni hier, ni aujourd'hui, ni demain avec Macron qui détruit l'Ecole de la République. C'est pourquoi elle n'était pas présente ce matin pour un « temps d'échange » avec M. Le Recteur.
Pour la FNEC-FP-FO, cet évènement tragique souligne une nouvelle fois la nécessité de protéger, autrement que par des discours, l'École publique et ses personnels qui mettent leur vie au service du droit à l'instruction des élèves.
Les ministres n'ont pas pris les mesures afin que, trois ans après le meurtre de Samuel Paty, l'on ne puisse pas entrer dans un lycée avec une arme et tuer un professeur de l'enseignement public, blesser des personnels ! Et ce n'est pas le protocole d'Attal qui va régler le problème. Ce n'est pas aux AED de vérifier des cartes d'identité et d'être transformés en agents de sécurité. Pour améliorer la situation il faut des postes statutaires.
En supprimant chaque année des milliers de postes, en ne créant pas les milliers de postes indispensables d'infirmières, de médecins scolaires, d'assistants sociaux, de personnels administratifs, de personnels techniques, d'enseignants, de psyEN, de CPE, d'AED, d'AESH, des équipes de direction au complet, le ministre agit à l'inverse de la protection des personnels face au danger. Rien ne changera sans un plan de recrutement immédiat. FO revendique l'annulation des 2500 suppressions de postes prévues à la rentrée 2024.
Protéger les personnels, c'est également prendre en considération les fiches SST rédigées dans les départements. Comment se fait-il que tous les moyens ne soient pas mis en œuvre pour le respect des orientations notifiées par les MDPH, pour une scolarisation adaptée à la nature et au degré de handicap ou de difficulté des élèves, à l'inverse de l'inclusion systématique ? Cette dernière est source d'abandon des enfants et des personnels, confrontés à des situations dramatiques, comme le montrent de

nombreux signalements de violence engendrée par la destruction de l'enseignement spécialisé. Macron doit renoncer à l'acte II de l'Ecole Inclusive
Il faut aussi que le ministre cesse de s'en prendre au Statut, qu'il titularise tous les contractuels qui le souhaitent et dont le nombre ne cesse d'augmenter, qu'il retire la réforme de la voie professionnelle et la tutelle du ministère du Travail.
La Loi de Transformation de la Fonction publique doit être abrogée, comme la loi Macron/Borne de recul de l'âge de départ en retraite à 64 ans : retour aux 37,5 pour tous à taux plein sans décote. La FNEC FP-FO exige que soit enfin
accordé le statut de fonctionnaires aux AED et AESH, et que soit retiré le projet de fusion de ces deux « cadres d'emploi » qui serait un coup porté aux missions effectuées, et en particulier à l'accompagnement des élèves en situation de handicap.
Le ministre doit respecter l'indépendance professionnelle des agents et les pressions pour appliquer les injonctions ministérielles doivent stopper immédiatement. M. le Recteur, Mme la Rectrice de l'académie de Créteil a confirmé lors du CSA de rentrée que les évaluations d'écoles ne peuvent pas être imposées. La FNEC FP-FO vous demande de confirmer aussi que les personnels n'ont aucune obligation réglementaire à évaluer leur établissement.
Comment comprendre qu'un ministre laisse des AESH sous le seuil de pauvreté, et le salaire d'enseignant, CPE et psyEN débutants à moins de 1500 € nets pour un temps plein, avec la perspective d'arriver à 2000 € uniquement au bout de 11 ans et demi de carrière ?
Le ministre doit retirer son Pacte, qui n'apporte aucune solution aux besoins de l'École, qui contraint des enseignants sous-payés à travailler plus en échange d'indemnités au lieu de salaire. Le Pacte n'est en aucun cas une revalorisation salariale, c'est plus une charge de travail supplémentaire au détriment de l'enseignement principal. La FNEC FP-FO refuse l'individualisation des rémunérations et revendique l'augmentation inconditionnelle des salaires de tous les personnels par la revalorisation de 27,5 % de la valeur du point d'indice pour compenser la perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000.